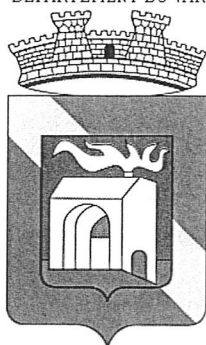


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze décembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

<p>Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 15 Suffrages exprimés : 17</p>	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry <u>Absents excusés</u> : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas <u>Pouvoirs</u> : HARDY Laetitia à LAHERTE Séverine, VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

PLAN DE FINANCEMENT EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE DOLTO

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
CONSIDERANT que la Commune de FORCALQUEIRET souhaite réhabiliter et construire une extension à l'école maternelle Françoise DOLTO, et que dans ce cadre il est nécessaire de demander le concours de plusieurs partenaires afin de financer le projet,
CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
OBJET	MONTANT HT (€)	OBJET	MONTANT HT (€)	TAUX DE FINANCEMENT
Travaux gros œuvre	1 410 000,00	CAPV	400 000,00	13%
Aménagement, électricité, plomberie, VRD	1 590 000,00	Région	600 000,00	20%
		DETR/DSIL	700 000,00	23%
		Conseil Départemental	700 000,00	23%
		Ss Total financement public	2 400 000,00	80%
		Commune de FORCALQUEIRET	600 000,00	20%
Total dépenses	3 000 000,00	Total recettes	3 000 000,00	100%

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE,

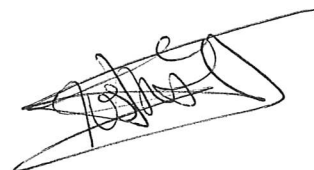
ABSTENTION : DARDINIER Virginie, MARION Sylvie, VACHER Nicolas (par procuration)

- 1) **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 2) **AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche afférente à cette délibération.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

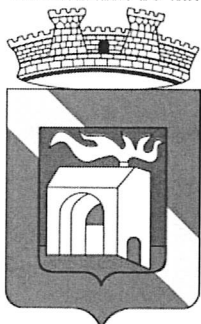


Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 29/12/23
- publication le 29/12/23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze décembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Suffrages exprimés : 17

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry
Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas
Pouvoirs : HARDY Laetitia à LAHERTE Séverine, VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

PLAN DE FINANCEMENT EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE DOLTO

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
 CONSIDERANT que la Commune de FORCALQUEIRET souhaite réhabiliter et construire une extension à l'école maternelle Françoise DOLTO, et que dans ce cadre il est nécessaire de demander le concours de plusieurs partenaires afin de financer le projet,
 CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
OBJET	MONTANT HT (€)	OBJET	MONTANT HT (€)	TAUX DE FINANCEMENT
Travaux gros œuvre	1 410 000,00	CAPV	400 000,00	13%
Aménagement, électricité, plomberie, VRD	1 590 000,00	Région	600 000,00	20%
		DETR/DSIL	700 000,00	23%
		Conseil Départemental	700 000,00	23%
		Ss Total financement public	2 400 000,00	80%
		Commune de FORCALQUEIRET	600 000,00	20%
Total dépenses	3 000 000,00	Total recettes	3 000 000,00	100%

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AR Prefecture

083-218300598-20231219-DEL2023_049-DE
Reçu le 29/12/2023

Séance du 19 DECEMBRE 2023
N°2023/049

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE,

ABSTENTION : DARDINIER Virginie, MARION Sylvie, VACHER Nicolas (par procuration)

- 1) APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,**
- 2) AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche afférente à cette délibération.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.